

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

SPECIALISATION EN SCIENCES FISCALES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 71 17 05 S32 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

SPECIALISATION EN SCIENCES FISCALES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

En conformité avec les exigences définies notamment par les instituts professionnels du chiffre, cette section vise à permettre à l'étudiant de développer une expertise dans le domaine des sciences fiscales et des métiers de la fiscalité, à savoir,

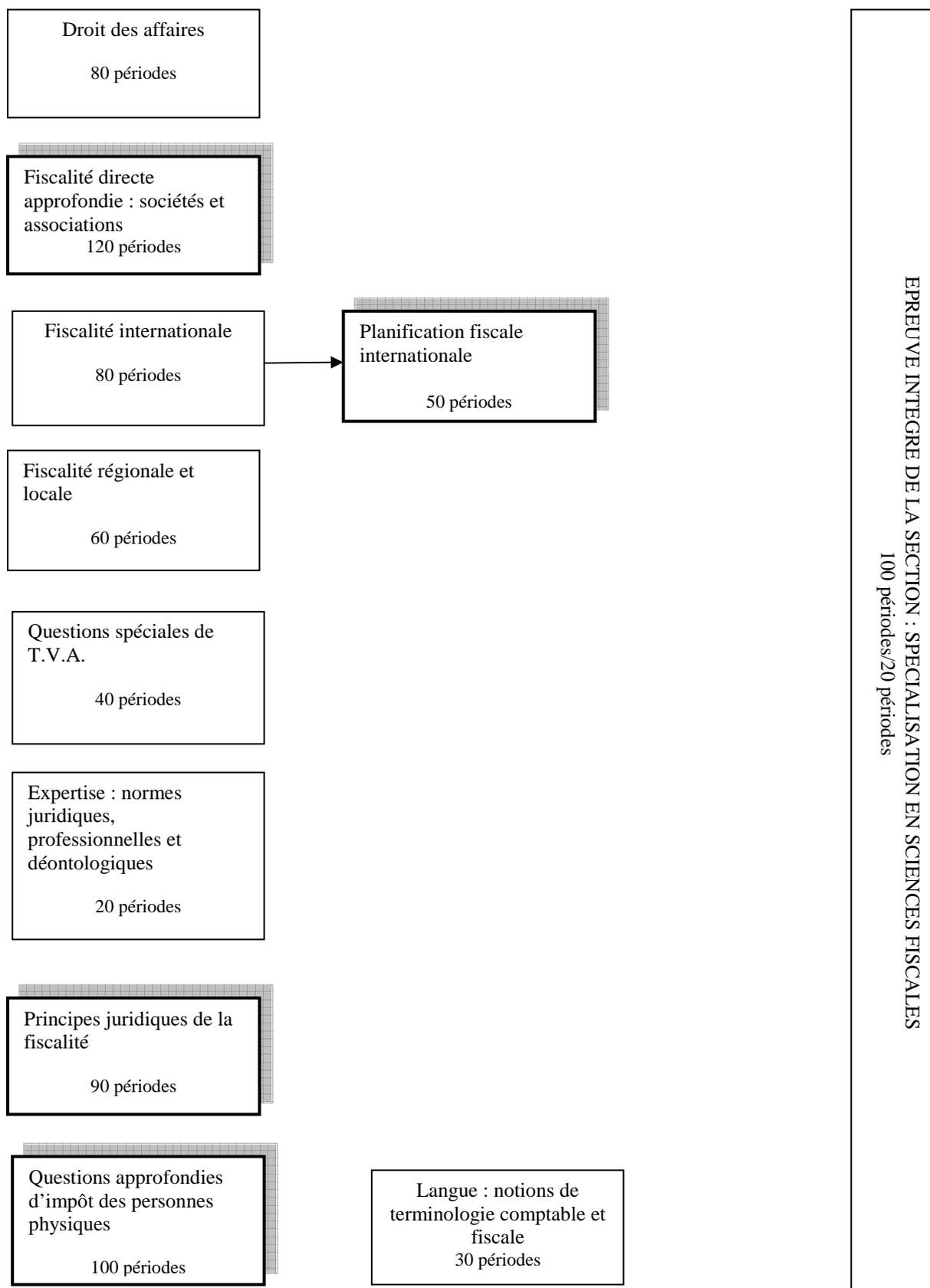
- ◆ en fiscalités directe et indirecte approfondies,
- ◆ en fiscalités internationale, régionale et locale,
- ◆ en droit appliqué,
- ◆ en droit fiscal,
- ◆ en planification fiscale,
- ◆ en normes juridiques et professionnelles.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre ECTS
DROIT DES AFFAIRES	SCEC	713106U32D1	703		80	6
FISCALITE DIRECTE APPROFONDIE : SOCIETES ET ASSOCIATIONS	SCEC	712206U32D1	702	X	120	9
FISCALITE INTERNATIONALE	SCEC	712401U32D1	702		80	6
FISCALITE REGIONALE ET LOCALE	SCEC	712701U32D1	702		60	5
QUESTIONS SPECIALES DE T.V.A.	SCEC	712307U32D1	702		40	3
EXPERTISE : NORMES JURIDIQUES, PROFESSIONNELLES ET DEONTOLOGIQUES	SCEC	711701U32D1	702		20	1
QUESTIONS APPROFONDIES D'IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES	SCEC	712207U32D1	702	X	100	8
PRINCIPES JURIDIQUES DE LA FISCALITE	SCEC	713050U32D1	703	X	90	6
PLANIFICATION FISCALE INTERNATIONALE	SCEC	712402U32D1	702	X	50	4
NEERLANDAIS : NOTIONS DE TERMINOLOGIE COMPTABLE ET FISCALE	SCEC	730150U32D1	706		30	2
<i>OU</i>						
ANGLAIS : NOTIONS DE TERMINOLOGIE COMPTABLE ET FISCALE	SCEC	730250U32D1	706		30	2
<i>OU</i>						
ALLEMAND : NOTIONS DE TERMINOLOGIE COMPTABLE ET FISCALE	SCEC	730350U32D1	706		30	2
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : SPECIALISATION EN SCIENCES FISCALES	SCEC	711705U32D1	702		100/20	10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	770
B) nombre de périodes professeur	690
C) nombre d'ECTS suivis par l'étudiant	60

3. MODALITES DE CAPITALISATION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « Spécialisation en sciences fiscales » de l'enseignement supérieur économique de promotion sociale et de type court.

□

□